



**Direction des familles et de la petite enfance**  
**Sous-Direction de l'Accueil de la Petite Enfance**

**2022 DFPE 77** Subventions (320 761 €) et avenant n° 1 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

**PROJET DE DELIBERATION**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 16 au 19 novembre 2021, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association La Planète des Enfants, située 6, Impasse Villa Moderne (14e), relative au fonctionnement de ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

La capacité d'accueil total est de 69 places.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, viendra à échéance le 31 décembre 2024. Elle insiste (articles 1 et 5) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2022, il est proposé de signer un avenant n° 1 à cette convention, qui fixe :

- les subventions municipales pour l'année 2022 ;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs ;

Au vu des budgets présentés pour 2022, et annexés à l'avenant, il est proposé de fixer la subvention globale à 320 761 euros.

Cette subvention globale comprend :

- la subvention de l'établissement « Les Fraises des Bois » situé 8, passage des Taillandiers (11e) de 128 540 € ;
- la subvention de l'établissement « La Villa des Enfants », situé 6, Impasse Villa Moderne (14e) de 119 920 € ;
- la subvention de l'établissement « Les Etoiles de Philidor », situé 10, rue Philidor (20e) de 72 301 €.

La fiche technique ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association La Planète des Enfants l'avenant à la convention, ci-joint, qui fixe la subvention pour chaque établissement et dont le total est de 320 761 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris